



LES "ACCES PISTE"



Faites vous plaisir sur circuit avec votre auto : l'occasion d'allier vitesse et sécurité !

INFORMATIONS & CONDITIONS 2020

Les sessions « Accès Piste » sont des sessions de tours libres sur circuit sans chronométrage ni classement, accessibles avec votre voiture, pour profiter pleinement des performances de votre véhicule.

ATTENTION ! Places limitées : commande et réservation uniquement sur le site internet : www.anneau-du-rhin.com

Les Journées « TRACKDAY » : permettent de profiter de la piste, avec des voitures de route ou des machines préparées de compétition.

Les Soirées « AFTER WORK » : permettent de profiter de la piste, avec des voitures de route ou des machines préparées de compétition.

Les Opérations PORTES OUVERTES : permettent une première découverte détendue du circuit, à prix abordable, et sans le stress de la présence de voitures de compétition.

- **Lundi 18 mai 2020 : Soirée After Work sur le circuit 3.7 km (pneus racing interdit « slicks » & pluies »)**
 - Session de 2h30 le soir (17h30-20h00) : 100.-€
- **Jedi 21 mai 2020 (jedi de l'Ascension) : Journée Trackday sur 3.7 km (pneus racing interdit « slicks » & pluies »)**
 - Session de 2h30 le matin (9h30-12h00) : 90.-€
 - Session de 2h30 l'après-midi (13h30-16h00) : 90.-€
- **Dimanche 24 mai : Journée Trackday sur le circuit 3.7 km (pneus racing interdit « slicks » & pluies »)**
 - Session de 2h30 le matin (9h30-12h00) : 90.-€
 - Session de 2h30 l'après-midi (13h30-16h00) : 90.-€
- **Dimanche 24 mai : Opération « Portes Ouvertes »**
 - 5 Sessions de 30 mn (17h00-19h30) : 30.-€ / session
- **Samedi 30 mai : Journée Trackday sur le circuit 3.7 km (pneus racing interdit « slicks » & pluies »)**
 - Session de 2h30 le matin (9h30-12h00) : 90.-€
 - Session de 2h30 l'après-midi (13h30-16h00) : 90.-€
- **Lundi 1^{er} Juin (lundi de Pentecôte) : Journée Trackday sur 3.7 km (pneus racing interdit « slicks » & pluies »)**
 - Session de 2h30 l'après-midi (13h30-16h00) : 90.-€
- **Samedi 6 juin : Journée Trackday sur le circuit 3.7 km (pneus racing interdit « slicks » & pluies »)**
 - Session de 2h30 le matin (9h30-12h00) : 90.-€
 - Session de 2h30 l'après-midi (13h30-16h00) : 90.-€
- **Lundi 8 juin : Soirée After Work sur le circuit 3.7 km (pneus racing interdit « slicks » & pluies »)**
 - Session de 2h30 le soir (17h30-20h00) : 100.-€
- **Samedi 13 juin : Journée Trackday sur le circuit 3.7 km (pneus racing interdit « slicks » & pluies »)**
 - Session de 2h30 le matin (9h30-12h00) : 90.-€
 - Session de 2h30 l'après-midi (13h30-16h00) : 90.-€
- **Lundi 29 juin : Soirée After Work**
 - Session de 2h30 le soir (17h30-20h00) : 100.-€
- **Lundi 27 juillet : Soirée After Work**
 - Session de 2h30 le soir (17h30-20h00) : 100.-€
- **Lundi 24 août : Soirée After Work**
 - Session de 2h30 le soir (17h30-20h00) : 100.-€
- **Lundi 7 septembre : Soirée After Work**
 - Session de 2h30 le soir (17h30-20h00) : 100.-€
- **Lundi 12 octobre : Soirée After Work**
 - Session de 2h30 le soir (17h15-19h00) : 90.-€
- **Samedi 14 novembre 2020**
 - Session de 2h30 le matin : 100.-€
 - Session de 2h30 l'après-midi : 100.-€
- **Samedi 28 novembre 2020**
 - Session de 2h30 le matin : 100.-€
 - Session de 2h30 l'après-midi : 100.-€

2^{ème} pilote sur la même voiture : + 30 €



CONDITIONS D'ACCES AU CIRCUIT

CONDITIONS GENERALES : Les sessions « Accès piste » sont des sessions de tours libres sur circuit sans chronométrage ni classement. L'inscription implique d'avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions et les consignes de sécurité : le non-respect entraînera l'exclusion sans remboursement. La présentation du permis de conduire est obligatoire. Echappement autorisé : 100 dB maximum. Horaires non garantis : retards possibles. Session non remboursable en cas d'annulation du conducteur, remboursement uniquement en cas d'annulation totale d'une session par l'organisateur. L'inscription est pour un conducteur associé à une voiture : les changements de conducteurs ou de voitures sont interdits.

CONDITIONS SPECIALES POUR LES JOURNEES « TRACKDAY » ET LES SOIREES « AFTER WORK » : elles permettent de profiter de la piste, avec des voitures de route ou des machines préparées de compétition.

Pour les Soirées AFTER WORK, la présentation de la carte grise et de l'attestation d'assurance n'est pas obligatoire pour les voitures de compétition. Véhicules et pneus : libres sauf : les monoplaces (et autres voitures à roues découvertes) sont interdites. Equipement : casque obligatoire. Un seul passager autorisé uniquement. Durée de roulage non garantie : la session s'arrêtera à l'heure prévue d'interruption, quel que soit le temps perdu durant les éventuelles interventions.

CONDITIONS SPECIALES POUR LES OPERATIONS « PORTES OUVERTES » : elles permettent une première découverte détendue du circuit, à prix abordable, et sans le stress de la présence de voitures de compétition.

Pour les Opérations PORTES OUVERTES, la présentation de la carte grise et de l'attestation d'assurance est absolument obligatoire. Véhicules et pneus : strictement conformes au code de la route obligatoirement. Equipement : casque obligatoire. Un seul passager autorisé uniquement. Durée de roulage garanti : le temps perdu durant les éventuelles interventions sera rattrapé à l'issue de l'intervention (sauf en cas de tombée de la nuit).

ATTENTION RAPPEL CONSIGNES EQUIPEMENT PILOTE ET PASSAGER : sans cet équipement, l'accès en piste vous sera refusé.

- Pour les véhicules de route (sans arceau ou avec demi arceau 4 points de fixation) : le port du casque jet ou intégral homologué est obligatoire pour le pilote et le passager.

- Pour les véhicules de compétition (avec un arceau cage 6 points de fixation) : équipement obligatoire pour le pilote et le passager : casque jet ou intégral homologué avec fixations HANS, port du Hans, combinaison, chaussures et gants homologués

Nouveauté situation mai-juin 2020 : lisez attentivement les informations ci-après concernant la réouverture après déconfinement « covid 19 » : (pneu racing interdit jusqu'à mi-juin, abandon de recours électronique, mesures sanitaires, parkings en nombres limités, etc.....).

Consignes avant de venir au circuit :

- N'oubliez pas votre casque, votre masque « covid 19 », et de mettre en place votre anneau de remorquage.
- Remplissez en ligne le formulaire juridique obligatoire en cliquant sur le lien fourni dans le mail de confirmation d'achat.
- N'oubliez pas d'imprimer les documents reçus par mail : votre confirmation d'achat et votre confirmation du formulaire juridique.

Consignes pour accéder au circuit :

- Entrez à pied dans l'enceinte du circuit par le Portail EST après 16h30 : entrée interdite avant 16h30.
- Présentez-vous au bureau d'inscription (en haut des escaliers) pour effectuer les formalités administratives et récupérer votre accréditation, qui vous permettra de participer à la session.
- Ressortez, récupérez votre véhicule, et entrez dans l'enceinte après 17h15, pas avant.
- Stationnez-vous au parking, puis présentez-vous au briefing à 17h20 (au bureau d'inscription)

Consigne de sécurité en piste :

- Suivez rigoureusement les règles de sécurité du Règlement Intérieur du circuit.
- Un seul passager autorisé uniquement.
- Une fois en piste, faite un 1^{er} tour modéré pour faire connaissance avec le circuit.
- Regardez très souvent dans vos rétroviseurs pour laisser passer les véhicules plus rapides
- Dépassement : le pilote le plus lent a la priorité et garde la trajectoire, c'est le plus rapide qui doit sortir de la trajectoire pour dépasser.
- Le Drift et toutes les sortes de conduite dangereuses (pour les autres ou pour vous-même) sont rigoureusement interdits.
- En cas de drapeau jaune (ou feux jaune) : il y a un danger, ralentissez immédiatement
- En cas de drapeau rouge (ou feux rouge) : il y a un accident, ralentissez immédiatement, **finissez le tour au ralenti et préparez-vous à vous arrêter.**
- Le non-respect de ces consignes entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.



Informations « Covid 19 » pour tous les usagers du circuit

version du 02/06/2020

Toute la France est entrée depuis le 2 juin dans la phase 2 du déconfinement, avec un certain assouplissement des mesures sanitaires de protection contre le Covid 19. Toute l'équipe de l'ANNEAU DU RHIN est heureuse de pouvoir vous accueillir à nouveau au circuit dans des conditions désormais proches du fonctionnement normal. Voici le détail de ce qui change par rapport au fonctionnement normal :

MESURES SUPPRIMEES AUJOURD'HUI :

- La limite à 70 personnes dans l'enceinte est supprimée : le nombre de personnes à l'intérieur de l'enceinte est désormais limité à 800 personnes maximum (au lieu des 12.000 autorisés normalement), à condition que les distances sanitaires entre toutes les personnes soient toujours respectées. En particulier, les rassemblements de plus de 10 personnes restent encore interdits : il est donc interdit de faire des rassemblements de plus de 10 personnes sur les parkings ou les voies de circulation.
- Les micro-parkings confinés sont donc désormais supprimés, tout comme leur enregistrement électronique préalable.
- La limitation des accompagnateurs est supprimée : les accompagnateurs sont à nouveau autorisés, toujours à condition de respecter les distances sanitaires et sans jamais faire de rassemblement de plus de 10 personnes.
- L'enregistrement électronique des accompagnateurs piétons et des personnels du staff n'est plus obligatoire.
- Les restaurants, les hôtels et les campings sont à nouveau ouverts en France à partir du 2 juin.
- La « petite tribune » pour les spectateurs est à nouveau ouverte, mais avec un maximum de 10 personnes à l'intérieure.

MESURES SUPPRIMEES DANS LES PROCHAINS JOURS :

- Le 14 juin, l'usage des pneus racing (slick et pluie) sera à nouveau autorisé pour tous, pas avant.
- Les frontières devraient rouvrir le 15 juin : l'accès en France et au circuit sera à nouveau possible pour les étrangers.
- Le bar et les bureaux du circuit restent fermés jusqu'au 18 juin, mais les distributeurs automatiques restent accessibles.
- Le 22 juin, la limitation en France des rassemblements de 10 personnes sera probablement assouplie.

MESURES MAINTENUES JUSQU'A NOUVEL ORDRE :

- Pour votre protection, l'usage des gestes barrières reste naturellement obligatoire tant que la crise sanitaire n'est pas terminée. Des panneaux d'information en grand nombre rappelleront ces gestes un peu partout sur le site.
- Le port du masque est recommandé en extérieur, sur les parkings et les voies de circulation.
- Le port du masque est obligatoire dans la voiture s'il y a un passager.
- Le port du masque est obligatoire dans les bâtiments, notamment à titre d'exemple pour aller aux WC.
- La possession d'un masque est donc obligatoire pour venir à l'ANNEAU DU RHIN (nous ne vendons pas de masque sur place, vous devez venir avec le vôtre).
- Les files d'attente se feront en respectant le marquage au sol de distanciation sanitaire.
- L'accès est interdit aux personnes qui présentent des symptômes.
- L'ANNEAU DU RHIN se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas les règles sanitaires.
- Pour les formalités administratives, le nouvel abandon de recours électronique sera maintenu obligatoirement pour tous les conducteurs. Il inclue dans le texte les nouvelles règles sanitaires, il permet de supprimer le risque de contamination par contact papier, et il permet enfin de retrouver les gens en cas de contamination avérée.
- Ce formulaire électronique ne sera à remplir qu'une seule fois par an : il sera valable toute l'année. C'est donc un gain de temps pour les pilotes qui viennent souvent. Le pilote devra présenter chaque jour, au contrôle sonomètre, la confirmation reçue par mail, soit imprimée sur papier, soit sur l'écran de son smartphone. Si le formulaire n'est pas entièrement (ou correctement) rempli, le pilote se verra refusé l'accès à la piste.
- Cet abandon de recours électronique sera disponible sur le site internet de l'ANNEAU DU RHIN (ou via un lien spécifique envoyé par l'organisateur de la journée).
- Le drift reste interdit jusqu'en octobre.

EQUIPEMENT PILOTE ET PASSAGER OBLIGATOIRE
Pflichtausrüstung des PILOTEN und des BEIFÄHRERS

Selon l'évolution du règlement imposé par la FFSA / Die FFSA schreibt folgende neue Regel vor

**Pour les véhicules sans arceau ou
demi arceau
- 4 points de fixation :**

**Wenn Fahrzeug ohne Überrollbügel oder
halber Ü.bügel
- 4 Befestigungspunkte**



**Pour les véhicules avec arceau cage
- 6 points de fixation ou monoplace /
Sport - prototype :**

**Wenn Fahrzeug mit Überrollkäfig :
- 6 Befestigungspunkte oder Einsitzer /
Sport-Prototyp**



**Alors uniquement
Casque Jet ou Intégral homologué
obligatoire :**

**Dann nur obligatorischer zertifizierter
JET-Helm oder Integralhelm :**



**Alors tenue compétition obligatoire
Casque Jet ou Intégral avec Hans +
combinaison + gants + chaussures
homologuées :**

**Dann obligatorische Rennausrüstung
JET-Helm oder Integralhelm mit Hans +
zertifizierter Anzug
+ Handschuhe + Schuhe :**



L'Anneau du Rhin propose de vous louer casque + Hans pour 50€ TTC/ Jour + caution.

Attention nombre limité ! (Également disponible à l'achat)

**L'Anneau du Rhin verleiht eine begrenzte Anzahl an Helmen + Hans. 50 € / Tag + Kaution
(Auch käuflich erwerblich)**



FORMULAIRE « ABANDON DE RECOURS 2020 » DE L'ANNEAU DU RHIN

(Gratuit)

En remplissant ce formulaire et en cochant la case d'acceptation des conditions générales de vente, vous acceptez par cet acte d'avoir lu, approuver et respecter le règlement intérieur de l'ANNEAU DU RHIN (voir ci-après), ainsi que d'effectuer les déclarations obligatoires pour pouvoir pénétrer à l'intérieur de l'enceinte du circuit de l'ANNEAU DU RHIN, c'est-à-dire les déclarations suivantes :

DECLARATIONS :

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Déclare que son véhicule est assuré et que par la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter le port du **casque obligatoire**, et d'une protection dorsale pour les motards.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à **ne pas prêter son véhicule** à un autre conducteur sans qu'il ne signe un document identique.
- Déclare prendre **un seul passager à la fois, à ses risques et périls** et sous son entière responsabilité (minimum 10 ans et 1.35 m).
- Reconnaît être **responsable des dégâts éventuels** qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs : rails de sécurité : 500€, extincteurs : 80€, sac d'absorbant d'huile : 40€, sac d'absorbant d'huile « spéciale pluie » : 200€, pile de pneu : 20€, panneau distance blanc : 40,- €, panneau distance réfléchissant : 90,- €, cône : 50,- €, clé perdue : 50,- €).
- Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de mon véhicule ou de moi-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'origine animale (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le **règlement intérieur du circuit** ci-dessous (et notamment la limite du niveau sonore individuelle maximale) et le fait d'être exclus sans aucun remboursement en cas de non-respect de ce règlement (ou si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse la limite sonore).
- Déclare n'avoir aucun symptôme du Covid 19, et déclare respecter scrupuleusement les règles sanitaires du règlement intérieur ci-après.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ANNEAU DU RHIN :

Tant que l'épidémie du Covid 19 n'est pas terminée, le client s'engage à ne pas pénétrer dans l'enceinte sans posséder d'un masque et sans avoir préalablement rempli en ligne le formulaire électronique « Abandon de recours 2020 ». Une fois dans l'enceinte, le client s'engage à respecter scrupuleusement les gestes barrières obligatoires personnels (se laver les mains régulièrement, se moucher dans des mouchoir à usage unique, éviter de se toucher le visage) et les gestes barrières vis-à-vis des autres (tousser dans son coude, ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, respecter un mètre de distance avec les autres, porter un masque si la distance d'un mètre ne peut pas être respectée, ne pas se rassembler à plus que le nombre autorisé par le gouvernement). Le masque est obligatoire dans les bâtiments et dans les autos s'il y a un passager. Le port du masque est recommandé sur les parkings et des voies de circulation.

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20h et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit : le camping nocturne dans l'enceinte est strictement interdit. Il n'y a pas de gardiennage nocturne, les matériels laissés la nuit le sont à vos risques et périls. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés : le client est responsable du comportement de ses accompagnateurs. L'usage de drone est interdit. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à **observer scrupuleusement les règles d'utilisation** et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. **Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires** sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de mettre volontairement des roues hors-piste, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (chaque fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu 1 heure). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : **107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104 dB jusqu'à 20 véhicules, 102 dB jusqu'à 40 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les lundi soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 dB. Sur le Circuit Ecole 1.1 km, la limite du niveau sonore maximale est fixée à 100 dB.** Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un **régime moteur égal à 60% du régime maximum**. Le véhicule doit être équipé obligatoirement d'un silencieux et d'un compte tours. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié). Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection **qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat** : ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part. Sauf accord spécial, les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste. Les cabriolets devront obligatoirement circuler avec la capote fermée. Les parechocs font partie du dispositif de sécurité de la voiture : ils doivent être obligatoirement installés. L'équipe d'intervention de l'ANNEAU DU RHIN refusera de prendre la responsabilité d'évacuer une voiture électrique accidentée tant que le propriétaire (ou l'organisateur) n'aura pas mis cette voiture hors de danger (hors tension), à cause des dangers d'électrocution.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible.